

**BROCANTE DE VANCIA  
DIMANCHE 15 JUIN 2008  
INSCRIPTION**

Je soussigné,

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Raison Sociale : \_\_\_\_\_

Demeurant à : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Carte d'identité N° (OBLIGATOIRE) : \_\_\_\_\_

Délivrée le: \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_

Vendeur exceptionnel : OUI / NON (rayer la mention inutile)

Si vous êtes vendeur professionnel, veuillez compléter ci-dessous

R.C. N° : \_\_\_\_\_ Code A.P.E : \_\_\_\_\_

Désire un emplacement de : \_\_\_\_\_ Mètres (Multiple de 1 m, 5 m minimum obligatoire pour véhicule sur le stand)

Pour Présentation et Vente de : \_\_\_\_\_

Au prix de 2.50 € le mètre soit : \_\_\_\_\_ €

**A REMPLIR SOUS PEINE DE NON INSCRIPTION**

Règlement du montant de l'inscription par chèque, à rédiger au nom de « Le Hameau de Vancia »

**TOUTE FICHE NON REMPLIE CORRECTEMENT VERRA UN REFUS D'INSCRIPTION**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'y conformer.

A \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_ / 2008

Signature

Adresser à  
LE HAMEAU DE VANCIA  
29 RUE LOUISE WEISS  
69140 RILLIEUX LA PAPE

---

Zone à remplir par l'organisateur

DATE RECEPTION :

N° INSCRIPTION :

# **BROCANTE DE VANCIA**

**DIMANCHE 15 JUIN 2008**

## **REGLEMENT**

Le marché est ouvert aux particuliers et aux patentés, conformément à la circulaire préfectorale du 28 avril 1987.

Les demandes d'emplacement sont à adresser à l'association « le Hameau de Vancia » organisatrice de la Brocante, accompagnées du droit de place. L'emplacement minimum est de 1 mètres et peut être supérieur par multiple de 1 M. Avec un véhicule sur le stand, le minimum passe à 5 mètres

Dans tous les cas, les renseignements suivants devront figurer obligatoirement sur la fiche d'inscription : Nom et Prénom, Adresse complète, Profession exacte, N° de téléphone, Numéro de la carte nationale d'identité obligatoire. Pour les professionnels N° de R.C. ou A.P.E. Les demandeurs particuliers ou professionnels devront préciser la nature des objets vendus. En cas de manquement à la règle, l'inscription se verra refusée.

Les Brocanteurs et Antiquaires devront être inscrits au registre du commerce. Les particuliers doivent être munis d'une carte d'identité. Les expositions et ventes de copies d'articles sont interdites.

Les participants devront se présenter le dimanche 15 Juin entre 6 h et 8 h auprès du bureau d'accueil de la Brocante qui se trouvera à l'entrée du parking de Castorama Rillieux où toutes instructions leur seront données, en même temps que leur sera délivrée l'autorisation de s'installer et désigné leur emplacement.

L'heure limite d'arrivée est fixée à 8 h 30 maximum. Les emplacements non occupés à cette heure seront considérés comme disponibles (sauf accord préalable) et pourront être de nouveau attribués. S'il n'est finalement pas revendu, nous nous réservons la possibilité de conserver toute ou partie du montant de votre inscription

L'ouverture au public débutera à 8 h jusqu'à 18 h sans interruption. Rangement de 18 h à 20 h. Le parking doit être impérativement libéré au plus tard à 20 h 30.

Aucun emplacement ne sera couvert par l'organisateur. De ce fait, les vendeurs auront à prendre leurs dispositions en cas d'intempérie.

L'association le Hameau de Vancia décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard des participants et des visiteurs.

L'autorisation de déballage sera placée bien en vue sur le stand et il est recommandé de chiffrer le prix des objets proposés à la vente. (Obligatoire, mais tolérance pour les non-professionnels)

Les stands d'artisanat (bagues, colliers, bracelets ....) et de vêtements récents ne seront pas admis.

Les stands de distributions de boissons - gâteaux - nourritures autres que ceux de l'Association ne sont pas admis

Les exposants doivent être habillés de façon décente et adopter un comportement respectueux vis-à-vis des autres exposants ainsi que vis-à-vis des visiteurs.

Les exposants sont autorisés à entrer sur le site avec leur véhicule afin de faciliter l'installation du stand. Pour beaucoup d'emplacements extérieurs, il est possible de conserver un véhicule sur l'emplacement, à condition que les tailles relatives du véhicule et de l'emplacement soient compatibles.

Toutefois, aucun véhicule n'est autorisé à circuler pendant les horaires d'ouverture au public.

Les participants à la brocante devront laisser les endroits occupés par eux dans un état de propreté totale. Des sacs seront distribués gratuitement avant la fermeture de la brocante. Ces sacs, une fois remplis, devront être fermés et laissés sur le trottoir, l'organisateur se chargeant de les évacuer.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à n'importe quel moment de la manifestation le ou les exposants qui ne respecteraient pas le présent règlement. Le fait de réserver un emplacement vaut acceptation du présent règlement.

Fait à VANCIA, le 10 MAI 2008

Organisation de la Brocante de VANCIA

L'association « le Hameau de Vancia »

Tel : 06 05 09 90 34